



**Protéger sa maison et
sa famille des incendies,
c'est en automne que ça se prépare !**

N'attendez pas Débroussailliez !

**L'oublier, c'est risquer jusqu'à 1500€ d'amende
ou des poursuites pour non respect des mesures de prévention.**



Plus d'informations sur www.agglo-paysdaix.fr

